

Présentation de la formation Bachelor of Science en Soins infirmiers en validation des acquis de l'expérience (VAE) à la Haute école de la Santé la Source pour les titulaires d'un diplôme infirmier ES ou jugé équivalent

1. Cadre réglementaire

Conformément aux « Règlement d'admission en Bachelor HES- SO » (du 29 août 2022), « Dispositions d'application du règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO relatives aux voies d'accès les plus courantes » (du 10 février 2015) et, en référence aux Best Practice de la KFH portant sur « l'admission des diplômé·e·s des écoles supérieures dans les filières d'études bachelor » (du 16 mai 2006), les personnes détenant un diplôme suisse d'une école supérieure (ES) en soins infirmiers ou un diplôme étranger en soins infirmiers jugé équivalent bénéficient d'une reconnaissance de 90 crédits ECTS dans le programme Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers.

Conformément au « Règlement sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les Bachelors HES-SO » (du 4 mars 2014), la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour le Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers est ouverte aux personnes pouvant justifier de l'exercice d'activités professionnelles, associatives et/ou bénévoles dûment attestées de 5 ans minimum. Elle permet d'obtenir jusqu'à 30 crédits ECTS supplémentaires.

Le plan d'études cadre du programme Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers (PEC 2022) ainsi que le programme de formation de la Haute école de la Santé la Source (La Source), servent de base à la répartition des modules acquis par équivalence pour les porteurs d'un titre ES ou équivalent et ceux potentiellement acquis par VAE. L'évolution des programmes de formation, l'orientation disciplinaire et scientifique de ces dernières années sont à l'origine des choix établis.

2. Attribution des crédits ECTS par équivalence ou VAE

La reconnaissance de 90 crédits ECTS sont accordés par des **équivalences** de modules. La démarche d'équivalence est liée au processus VAE. Les équivalences sont accordées sur base du diplôme infirmier et des expériences professionnelles décrites dans le dossier VAE. Les équivalences de modules sont précisées dans le relevé des notes de l'étudiant.e.

La procédure de **VAE** vise à permettre l'analyse des expériences professionnelles significatives et la démonstration des liens entre ces expériences et le référentiel de compétences de la formation. Dans cette perspective, des modules de 2^{ème} et/ou de 3^{ème} année Bachelor ainsi que les stages de 2^{ème} année sont jugés propices à cet exercice d'explicitation des compétences. Un total de 30 crédits ECTS peut être octroyé par le jury de VAE selon le dossier présenté.

3. Dispositif de formation

Par la procédure VAE, les candidat-e-s bénéficient d'équivalences de formation pour une valeur de 90 crédits ECTS¹. La présentation d'une réflexion professionnelle devant un jury permet de valider 30 crédits ECTS de plus.

Le dispositif de formation mis en place par la haute école la Source vise à permettre le développement des compétences et l'acquisition des connaissances relatives à la 3^{ème} année du Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers ainsi qu'aux modules de première et deuxième qui ne sont pas validés par la procédure VAE. Les crédits ECTS à valider sont répartis en modules de formation théorique et 2 stages en milieu clinique. La formation proposée répond aux exigences du Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers et s'inscrit dans le PEC 2022 du domaine santé HES-SO. La réglementation HES-SO relative à la formation pratique s'applique de manière similaire dans ce dispositif. Les cours sont dispensés sous forme de conférences, laboratoires cliniques et séminaires. Un travail préparatoire aux cours peut être demandé.

La formation se déroule sur une durée minimale de 3 semestres académiques ; elle débute chaque année en septembre. Elle est conçue pour faciliter l'accès à des étudiant-e-s en cours d'emploi. La formation vise l'acquisition des connaissances et habiletés spécifiques à la discipline infirmière par des apports liés aux sciences infirmières ; à la recherche ainsi qu'aux méthodes, démarches et outils de réflexion professionnelle. Elle favorise le processus de professionnalisation en regard des défis du contexte de la santé actuel et futur.

Afin de répondre au profil spécifique de ce public, certains modules du Bachelor ont été adaptés aux étudiant-e-s en Bachelor VAE. Ils consistent en une alternance entre la participation à des cours/séminaires du programme Bachelor standard et d'autres spécifiquement conçus. Les modalités et exigences de validation sont similaires entre les deux types de formation.

Références

Best Practice de la KFH portant sur l'admission des diplômées des écoles supérieures dans les filières d'études bachelor du 16 mai 2006.

Dispositif de formation pratique Bachelor of Science en Soins infirmiers, VAE 2019.

Dispositif de formation pratique HES-SO.

Dispositions d'application du règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO relatives aux voies d'accès les plus courantes du 10 février 2015.

Plan d'études cadre 2022, Bachelor of Sciences HES-SO en Soins infirmiers
https://www.ecolelasource.ch/wp-content/uploads/PEC_2022_Fil_BSc_Soins_infirmiers.pdf

Programme de formation Bachelor of Science en Soins infirmiers de la Haute école de Santé La Source.

Règlement d'admission en Bachelor HES-SO du 20 septembre 2021.

Règlement de filière du Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers du 29 août 2022.

Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 14 septembre 2020

Règlement sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les Bachelors HES-SO, version du 4 mars 2014.

¹ 1 crédit ECTS représente 30 heures de travail étudiant-e pour la préparation et participation aux cours et la préparation aux validations